Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Pas de bon de visite, achat par le particulier ?

Par bangkok

Bonjour,

J'ai visité un appartement par le biais d'une agence. Le soir même, je retrouve cette annonce de particulier à particulier. Suis-je obligée de passer par l'agence pour l'achat, sachant que l'agent immobilier :
- ne m'a pas fait signer de bon de visite ;
- m'a envoyé un mail le soir même en indiquant "Comme convenu, suite à notre visite, je vous envoie les photos et le plan de l'appartement" : ce mail peut-il constituer une preuve qui m'engage à passer par lui ?
- que les propriétaires n'ont signé avec lui qu'un mandat de semi-exclusivité ?

Merci d'avance pour votre réponse.